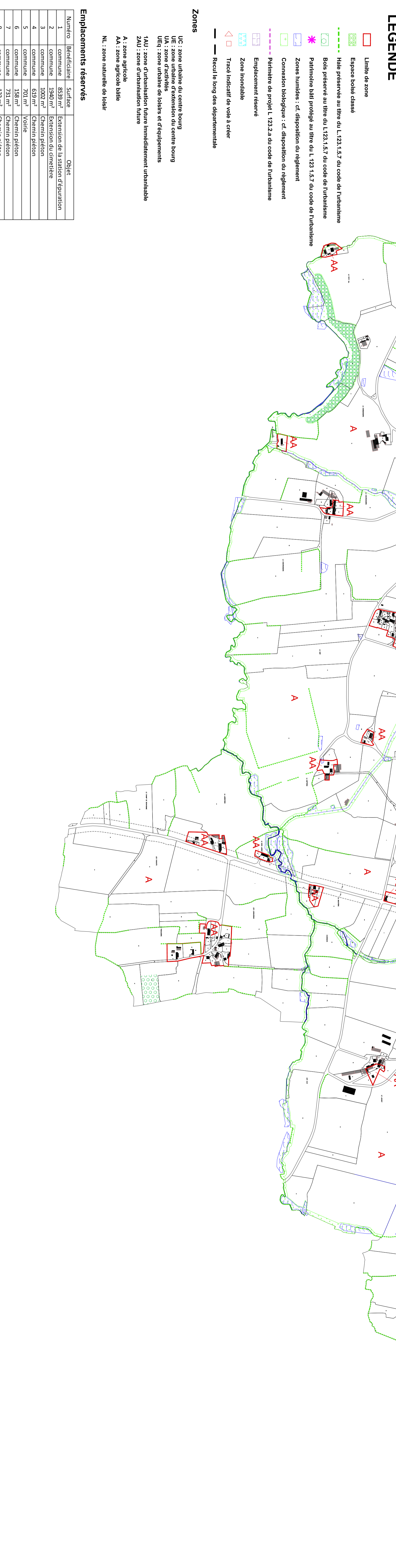
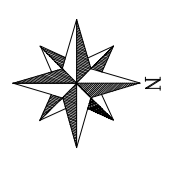
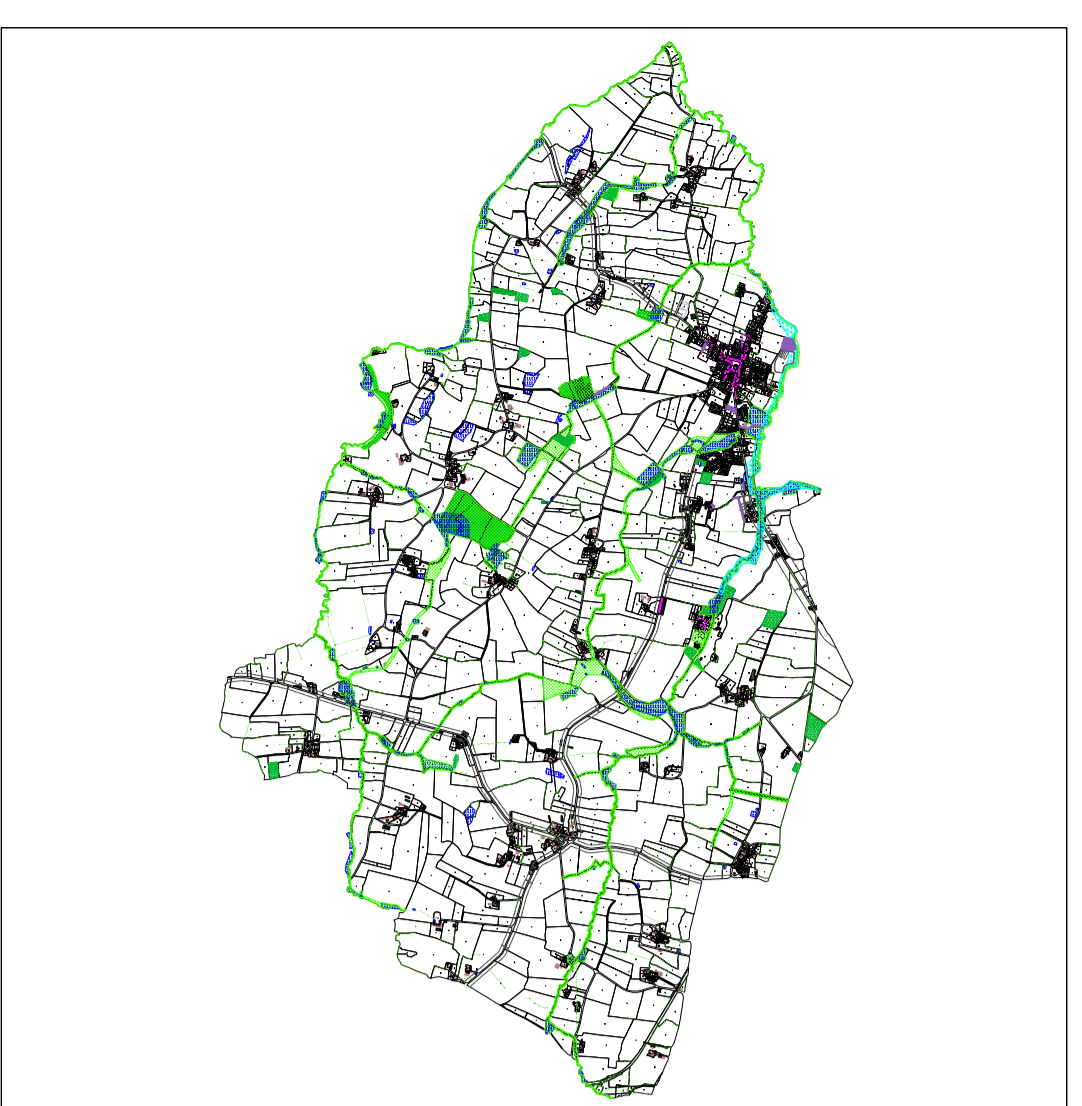


COESMES



LEGENDE

- Limite de zone
- Espèce horticole classée
- Bois présente au titre du L.123.1.5.7 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti protégé au titre du L.123.1.5.7 du code de l'urbanisme
- Zonages humides : cf. disposition du règlement
- Connexion hétérogène : cf. disposition du règlement
- Périmètre de projet L.123.2 du code de l'urbanisme
- Emplacement déservi
- Zone inondable
- Tracé indicatif de voie à créer
- Recueil le long des départementales

Zones

- UC : zone urbaine de centre bourg
- UE : zone urbaine extension du centre bourg
- UA : zones d'activités
- BU : zones urbaines isolées et équipements
- ZAU : zone d'urbanisation future immédiatement urbanisable
- ZAU : zone d'urbanisation future
- A : zone agricole
- A : zone agricole
- NL : zone naturelle de paysage

Emplacements réservés

Numéro	Localisation	Surface	Objet
1	commune	8593 m ²	Extension de la station d'épuration
2	commune	13920 m ²	Extension du centre
3	commune	4000 m ²	Centre d'activités
4	commune	4000 m ²	Centre d'activités
5	commune	300 m ²	Voie
6	commune	158 m ²	Centre d'activités
7	commune	721 m ²	Centre d'activités
8	commune	322 m ²	Centre d'activités